



**Cerema**

Centre d'études et d'expertise sur les risques,  
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

# Le processus de programmation 2015 et Sinppa



# Objectifs

- Simplifier et alléger le travail d'élaboration du programme d'activité
- Mieux préciser les rôles de chaque intervenant
- Conserver une capacité de vision globale, par CPT et par ligne de programme avec une déclinaison selon les axes stratégiques des DG
- Mieux associer les bénéficiaires
- Inclure une part pré-programmée d'actions locales

# Les enveloppes

- Le conseil d'administration du 11 juillet 2014 a approuvé que la répartition de l'activité du Cerema en 2015 pour le compte de l'État en référence à la subvention pour charges de service public soit identique à celle de 2014.

# Les CPT : leur liste (1)

1. Territoires, aménagement, urbanisme, habitat
2. Bâtiment, construction, matériaux
- 3 . Energie-climat
4. Transports et déplacements, mobilité, sécurité y compris sécurité maritime, régulation des trafics
5. Équipement et exploitation des infrastructures, sécurité des infrastructures de transport
6. Ouvrages de réseaux et d'infrastructures
7. Chaussées, géotechnique des plate-formes d'infrastructures

# Les CPT : leur liste (2)

- 8. Conception d'infrastructures, projets
- 9. Conception de prototypes, d'outils de mesure, télécommunications, instrumentation, métrologie, traitement du signal
- 11. Environnement : biodiversité, paysage, déchets, études d'impact, évaluation environnementale
- 12. Impact sur la santé : pollution, bruit, qualité de l'air, Polmar :
- 13. Eau : hydraulique, sédimentologie, dragage, hydrologie, traits de côte, inondations, submersion, gestion de la ressource, qualité des eaux
- 14. Risques : vulnérabilité, résilience, gestion de crise

# Les lignes de programme

- On est parti des lignes du programme 2014.
- On a incité les regroupements pour en réduire le nombre.
- De nouvelles lignes de programme ont été créées en nombre très réduit.

On aboutit à environ 130 lignes de programme au lieu de 160 en 2014 (hors lignes inter DG)

➤ Pour les lignes de programme 2014 qui sont conservées, les responsables de ligne de programme sont en principe reconduits en 2015.

# Les actions

- C'est le niveau de dialogue le plus fin avec les DG dans la phase d'élaboration de la programmation. Il est pris en charge par l'outil SINPPA.
- Les actions s'inscrivent dans une ligne de programme ; elles sont documentées par une notice.
- Elles représentent chacune, sauf exception, un volume d'activité d'au minimum 150k€.
- Une action est proposée par un membre du CPT qui porte les propositions de sa direction (ou par le responsable d'un projet de recherche et d'innovation). Elle est proposée à un responsable de ligne de programme, ou - si son rattachement n'est pas évident - directement au pilote de CPT qui l'affecte à une ligne de programme. Elle peut être aussi être créée à l'initiative du responsable de ligne de programme.

# Les projets de recherche et innovation

- Les activités de recherche et innovation sont organisées dans des projets, qui représentent chacun au moins 3 hommes.an dans le programme.
- Un projet de R&I correspond à une action au sens de la programmation.
- Il a un responsable identifié, en charge de la consolidation du cahier des charges et le cas échéant des relations avec le ou les partenaires. Il est l'interlocuteur du responsable de ligne de programme pour ce projet.
- La plupart de ces projets sont pluriannuels et inter-directions. Pour les nouvelles propositions, un comité a fait l'évaluation de leur pertinence S&T en amont de l'arbitrage en CPT. Ensuite, l'instruction de leur inscription dans le programme 2015 est identique à celle des autres propositions d'actions.



# Programmes locaux pour les SD

- Un projet de programme d'actions locales est élaboré par chaque DTer avec chaque Dreal, Dir ou Dirm de sa zone d'action privilégiée.
  - Il représente environ 60 % du volant d'activité dédié par chaque DG au service déconcentré concerné en 2014
  - Seules ces actions de niveau national sont traitées par les CPT, les autres actions ne sont donc pas incluses dans les lignes de programmes de niveau national.
  - Les projets de programmes locaux sont transmis aux DG pour information et réaction éventuelle. Ils sont ensuite intégrés dans le programme d'activité du Cerema.

# Une écoute des collectivités

- Une réunion d'écoute de représentants des associations de collectivités et une réunion d'écoute de représentants d'associations de techniciens des collectivités a eu lieu le 25 septembre.
- La FNAUT et la FNE ont également été rencontrées.

# L'outil SINPPA

Le « **système d'information pour la préparation du programme d'activité** » répond à une grande partie des attentes formulées par les pilotes de CPT et les DG :

- un outil unique sur Internet qui assure la traçabilité des modifications ;
- partagé en interne Cerema ;
- partagé avec les DG.

L'outil a également été déployé pour la programmation locale

# SINPPA : outil du Cerema et des DG

## L'entrée Cerema :

- CPT , ligne de programme , action;
- L'outil ne « descend » pas au niveau des cadres d'affaire;
- La référence à un PCI, à une action de recherche, à une action locale, peut être mentionnée;
- Le référent de l'action est indiqué;
- Les demandes de financement spécifiques sont indiquées.

## L'entrée DG :

- DG, Axes stratégique, thème, bureau référent;
- La DG valide, demande une nouvelle proposition ou rejette la proposition.

# Le calendrier

- **Juillet** :
- Désignation des pilotes de CPT.
- Présentation au conseil d'administration de la démarche, décision sur les % d'activité par DG
- **Début octobre** : réunion inter-DG.
- **Début novembre** : propositions de programme adressées aux DG avec l'outil SINPPA
- **Décembre** : validation par chaque DG du pré-programmé.
- **Début janvier** : réunion inter-DG, examen du programme
- **Janvier** : rédaction du document de synthèse.
- **Février** : approbation du programme 2015 par le CA.

# Merci de votre attention



Connaissance et prévention des risques - Développement des infrastructures - Énergie et climat  
Gestion du patrimoine d'infrastructures - Impacts sur la santé - Mobilités et transports  
Territoires durables et ressources naturelles - Ville et bâtiments durables

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)